

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Walid Laraki, a déclaré le 9 décembre 2010, avoir acquis sur le marché central, le 3 décembre 2010, 667 actions Involys, au cours unitaire de 250,15 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Monsieur Walid Laraki détient 19.521 actions Involys, soit 5,10% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Monsieur Walid Laraki envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Involys.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières